

infos pratiques

Date limite de remise des projets : 03 janvier 2016

La remise des prix aura lieu le 01 mars 2016

Exposition au Parlement francophone bruxellois du 02 au 25 mars 2016

1^{er} prix : le "Grand prix du jury"

- un kit appareil reflex/objectif Nikon D5500

2^e prix : le "Prix du Parlement francophone bruxellois"

- un appareil photo type Nikon 1

3^e prix : le "Prix Photo Gallery asbl/vzw"

- un appareil photo Nikon Type Coolpix

4^e au 6^e prix :

- des «chèques cadeaux» Filigranes et des kits potager de balcon «la Pousse qui Pousse»

7^e au 10^e prix :

- des «chèques cadeaux» Filigranes

Les prix ne sont pas échangeables en argent.

Règlement et inscription : www.pgav.be

À l'initiative :



Parlement
francophone
bruxellois



Avec le soutien de :



filigranes
LIBRAIRIE 365 > 365



CONCOURS PHOTO

Bruxelles en transition Photoreportage d'une société en mouvement

Règlement

Le Parlement francophone bruxellois et Photo Gallery asbl/vzw encouragent la création photographique et organisent en commun un concours photo ouvert à tous les Bruxellois.

Ce concours consiste à illustrer Bruxelles, et ce, à travers une série de 3 photographies qui ensemble font sens, c'est-à-dire "trityques".

Le thème imposé est **"Bruxelles en transition. Photoreportage d'une société en mouvement"**. Inspiré par la démarche des Initiatives de transition qui soutiennent des actions locales, positives, collectives, ouvertes à tous et qui tendent à rendre notre société plus heureuse et plus résiliente, ce thème vous invite à révéler par le biais d'un photoreportage (trityque) Bruxelles en mouvement : comment la ville bouge, qui sont les acteurs de changement, quelles sont les initiatives mises en place par les Bruxellois...

Article 1er - Organisation du concours
Le Parlement francophone bruxellois, ci-après dénommé "l'Organisateur", sis 77, rue du Lombard, 1000 Bruxelles, organise, en collaboration avec Photo Gallery asbl/vzw, le concours "Bruxelles en transition. Photoreportage d'une société en mouvement".

Le concours consiste, pour le public cible, à réaliser, dans un délai fixé, une série de trois photographies qui ensemble font sens, sous format numérique exclusivement. Les photographies envoyées devront respecter la totalité des règles suivantes pour être prises en compte dans le cadre du présent concours :

- Les photographies doivent s'inscrire dans le thème fixé par l'Organisateur.
- Le participant soumet ses photographies par voie électronique via le site www.pgav.be. Il sera autorisé à adresser un maximum de 1 série de 3 photos (un trityque).
- Le participant effectue le téléchargement de sa série photographique vers le site www.pgav.be.
- Les photographies déposées sur le site doivent être de 500 ko maximum par image, en format JPEG uniquement.
- Les photographies doivent être numérotées de 1 à 3, dotées d'un titre en français et référencées par le nom, prénom ou le pseudo de l'auteur de l'image ainsi que son âge.
- Pour des questions de qualité, lors de l'exposition des photographies en grand format, le participant s'engage, le cas échéant, à fournir à l'Organisateur ses images sous forme de fichiers imprimables au format 40x50cm en 300 dpi. Le participant sélectionné en qualité de lauréat qui s'avère être dans l'incapacité de fournir de tels fichiers se verra disqualifié du concours.

Article 2 - Conditions de participation
Le concours est réservé exclusivement aux personnes habitant la Région de Bruxelles-Capitale. A ce titre, le participant communiquera son adresse lors de l'inscription au concours. Le concours débute le 5 octobre 2015. La date limite pour l'inscription et la remise des photographies est le 3 janvier 2016 à minuit. Le concours s'attachera à récompenser des photographies conformes au thème "Bruxelles en transition. Photoreportage d'une société en mouvement".

Article 3 - Modalités d'inscription
La participation et l'inscription se font uniquement par voie électronique via le site www.pgav.be et ce jusqu'à la date du 3 janvier 2016 à minuit. Le participant doit en outre imprimer et renvoyer la fiche d'autorisation et droits d'exploitation des photographies, dûment complétée et signée avant le 3 janvier 2016 à minuit, par courrier simple à Photo Gallery asbl/vzw, 10 Galerie de la Reine, 1000 Bruxelles. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte. La fiche est annexée au présent règlement.

Article 4 - Déroulement du concours
La chronologie du concours est la suivante :
Étape 1 : du 5 octobre 2015 au 3 janvier 2016 à minuit : inscription au concours et participation (soumission des photos) par voie électronique via le site www.pgav.be
Étape 2 : janvier 2016 : organisation du jury du concours chargé de désigner les gagnants (voir article 8)
Étape 3 : février 2016 : communication des résultats aux gagnants par téléphone, courrier et/ou courrier postal
Étape 4 : 1er mars 2016 : proclamation des résultats, remise des prix et vernissage de l'exposition au Parlement francophone bruxellois (rue du Lombard 77, 1000 Bruxelles)
Étape 5 : du 2 au 25 mars 2016 : exposition des trityques des lauréats au concours au Parlement francophone bruxellois
Étape 6 : du 11 avril au 11 mai 2016 : exposition des trityques des lauréats du concours à la librairie Filigranes (avenue des Arts, 39-40, 1040 Bruxelles)
Étape 7 : 11 mai : remise du prix Filigranes (vote du public)

Article 5 - Droits d'auteur, droit à l'image
Chaque participant garantit à l'Organisateur du concours qu'il a pris lui-même les photos et autorise la reproduction gratuite de ses œuvres dans le cadre des manifestations du Parlement francophone bruxellois, qui s'engage à ne pas les céder à un tiers. Chaque participant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom et adresse ainsi que les images et autre informations incluses dans son dossier dans son manifestation publique ou promotionnelle, sans que cette utilisation ne lui confère un avantage ou une rémunération autre que le Prix remporté éventuellement.

Article 6 - Acceptation d'un dossier
Tout dossier de participation illisible, incomplet ou envoyé par un autre biais que celui exigé ne sera pas pris en compte. Chaque participant peut déposer un maximum de 1 série de 3 photographies (un trityque).

Article 7 - Frais de dossier
La participation au concours est gratuite. Les éventuels frais de constitution du dossier de participation ne sont pas remboursés.

Article 8 - Jury et sélection des photographies
Le jury sera composé de membres issus du Parlement francophone bruxellois, de Photo Gallery asbl/vzw et de professionnels du secteur. Le jury récompensera les 10 meilleurs projets. Les critères principaux seront le respect des règles mentionnées à l'article 1er, le respect du thème, l'originalité, l'esthétisme et l'émotion véhiculée par la photo, le coup de cœur. Le jury se réserve le droit de créer des prix supplémentaires.

Article 9 - Remise des prix et expositions
L'organisation d'une exposition des meilleurs et/ou projets primés clôturera le concours. Elle se tiendra dans le bâtiment du Parlement francophone bruxellois (77, rue du Lombard à 1000 Bruxelles), du 2 au 25 mars 2016 (hors week-ends). Lors du vernissage de l'exposition le 1er mars 2016, l'Organisateur attribuera, aux trois premiers lauréats, le "Grand Prix du jury", le "Prix du Parlement francophone bruxellois" et le "Prix de Photo Gallery asbl/vzw". Les frais de l'exposition et du vernissage seront entièrement pris en charge par l'Organisateur. Les lauréats seront ensuite exposés du 11 avril au 11 mai 2016 à la librairie Filigranes (avenue des Arts, 39-40, 1040 Bruxelles). Au terme de cette exposition, le 11 mai, et suivant les votes de la clientèle de la librairie, le "prix Filigranes" sera remis à un des dix lauréats exposants.

Article 10 - Prix
1er Prix : le "Grand Prix du jury", un kit boîtier reflex/objectif Nikon type D5500
2e Prix : le "Prix du Parlement francophone bruxellois", un appareil photo Nikon type Nikon 1
3e Prix : le "Prix Photo Gallery asbl/vzw", un appareil photo Nikon type Coolpix
(*) Ou des produits équivalents en cas de rupture de stock
7e > 6e prix : chèques cadeaux Filigranes et kits potager de balcon La pousse qui pousse
7e > 10e prix : chèques cadeaux Filigranes
Les prix ne sont ni remboursables, ni échangeables.

Article 11 - Remise des prix
Les gagnants seront prévenus par téléphone, courrier et/ou courrier. Ils en accuseront réception dans les trois jours de la réception par courrier à l'adresse info@pgav.be. Dans le cas contraire, l'Organisateur se réserve le droit de remettre en jeu le prix et de l'attribuer à d'autres participants. Les prix attribués et le nom des gagnants pourront être consultés sur le site internet www.pgav.be dès le mois de mars 2016.

Article 12 - Contrôle
L'Organisateur se réserve le droit d'exercer un contrôle sur le déroulement du concours, d'écarter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée du fait de ces modifications.

Article 13 - Règlement du concours
Le règlement du concours est à disposition sur les sites suivants : www.pgav.be et www.pfbirisnet.be. Le règlement peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Photo Gallery asbl/vzw "Bruxelles en transition. Photoreportage d'une société en mouvement" Galerie de la Reine 10, 1000 Bruxelles.

Article 14 - Acceptation du Règlement
La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucune correspondance ne sera échangée, ni par courrier, ni par courrier électronique, concernant le présent règlement, les modalités du concours et de sélection des lauréats. Les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'Organisateur. Les participants qui ne se conformeront pas au présent règlement seront immédiatement disqualifiés.

Article 15 - Protection de la vie privée
Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi sur la protection de la vie privée. L'Organisateur et Photo Gallery asbl/vzw sont seuls détenteurs de ces informations et pourront les utiliser à des fins promotionnelles. Tout participant au concours bénéficie, auprès de l'Organisateur et de Photo Gallery asbl/vzw, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du concours et le concernant. Pour ce faire, le participant doit écrire à l'adresse suivante : Photo Gallery asbl/vzw, Galerie de la Reine 10, 1000 Bruxelles, en précisant sa demande.

Article 16 - Annexe au Règlement
Le présent règlement est complété par une annexe dénommée "Fiche d'autorisation et droits d'exploitation des photographies", permettant à l'Organisateur et à Photo Gallery asbl/vzw de reproduire et représenter les photographies des meilleurs projets sur le site internet de l'Organisateur et de Photo Gallery asbl/vzw éventuellement et, d'autre part, d'exposer les photographies dans des galeries et/ou lieux publics. Cette annexe fait partie intégrante du présent règlement.

Article 17 - Litige
Le présent concours est soumis au droit positif belge. Tout litige devra être porté devant une Chambre francophone du Tribunal de première instance de Bruxelles.

Pour toutes informations concernant le concours :

Photo Gallery asbl/vzw
10, Galerie de la Reine
1000 Bruxelles
+32 (0)485 805 843
info@pgav.be

